

Observations PLU de Saint Philibert

am dabo <am.dabo@hotmail.com>

mardi 28 août 2018 à 20:00 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame la Présidente,

Je m'appelle Antoine d'Aboville et je suis propriétaire au 23 rue des Paludiers, à Saint Philibert. Mes parents (décédés) avaient une maison route de Kermané, juste à côté de la notre, construite à la fin des années 1960. Je connais donc cette belle commune de Saint Philibert depuis toujours (plus de 50 ans). Je l'ai donc vu se transformer, évoluer et grandir durant toutes ces décennies, et pas toujours pour le meilleur, malheureusement.

Mon épouse et moi-même sommes donc très attachés au caractère identitaire de Saint Philibert et aimerions que nos 3 enfants continuent d'y revenir avec le même plaisir que nous. Il serait ainsi dommageable que, à l'instar de certaines côtes françaises, Saint Philibert se voit dénaturée par un "bétonnage" non maîtrisé et des constructions toujours plus denses et ne respectant pas (ou plus) une certaine harmonie "bretonne".

Je me permets de vous écrire ce courriel, pour réagir à l'enquête en cours sur le changement du PLU. Et je dois avouer que certains points sont inquiétants. Je vous donne donc ci-dessous mes observations/demandes concernant ce changement:

- Il faudrait scinder la zone Uab en Uab1 au nord de la rue des Presses et Uab2 au sud de la rue des Presses
- La hauteur maximum de 12m au faîtage, aurait certainement un impact négatif sur le charme de notre belle commune et doit être proscrite. Je proposerai donc limiter cette hauteur à 10m en zone Uab1 et à 8.5m en zone Uab2
- Il faudrait maintenir le caractère breton de l'architecture en continuant d'avoir des toits à 2 pentes, en ardoises
- Le CES doit être limité à 50% en zone Uab2
- Afin de conserver des espaces verts, et ne pas avoir une densité trop importante (elle est à mon avis déjà très importante), il faudrait limiter les constructions à 20 logements/ha, notamment dans les OAP
- Enfin, il serait indispensable de faire un inventaire précis et complet des bâtiments remarquables et définir les règles de protection de leur environnement. Nous avons la chance d'avoir un beau patrimoine: il faut en prendre soin
- Pour toutes les OAPs, les circulations paraissent insuffisantes, seules les activités économiques de proximité pourront y être autorisées
- OAP de la rue des Presses : prise en compte du quartier historique entre cet OAP et la chapelle, des bâtiments remarquables, environnements arborés
- OAP de port Deun : pas d'activité polluante ou incompatible avec l'habitat, uniquement celles liées au nautisme, traitement adéquat du risque incendie de grande ampleur, zone humide et son environnement à protéger
- OAP paysagère : nous vous laissons le soin de choisir celle qui vous paraît la plus importante

Nous espérons que cette enquête sera fructueuse et permettra à tous les habitants de Saint Philibert (permanents et secondaires) de continuer à apprécier notre belle commune qui aura su conserver son charme authentique. Nous vous prions, Madame la Présidente, de croire à l'expression de notre respectueuse considération.

Antoine & Mathilde d'Aboville